

RENTREE 2014 - MODE D'EMPLOI

ECOLE D'AZERAILLES

Communauté de Communes des Vallées du Cristal, 13 rue du port, 54120 Baccarat. 0383720221, codecom@ccvc54.fr www.ccvc54.fr

LES HORAIRES DE L'ECOLE

LES COURS, c'est à quelle heure ?

Le lundi et le jeudi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Le mardi et le vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-15h00

Le mercredi : 8h30-11h30

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES, c'est quand ?

Les TAP se dérouleront les mardis et les vendredis, de 15h à 16h30

UN ACCUEIL PERISCOLAIRE EST EN PLACE ainsi que les mercredis récréatifs : Retrouvez les coordonnées au dos, « *Comment inscrire votre enfant? Contacts* » pour plus de renseignements.

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Afin d'alléger la journée d'école de votre enfant, la réforme scolaire prévoit la suppression de 45 minutes de cours par jour. En compensation, il est ajouté une demi-journée d'école le mercredi matin. Les communes ont délégué à la CCVC l'organisation des TAP qui sont validés par la D.D.C.S (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et la D.A.S.E.N (Direction Académique des Services de l'Education Nationale), dans le cadre d'un projet éducatif du territoire.

La CCVC a fait le choix de concentrer les activités sur deux jours, à raison de deux séquences d'1h30, afin de garantir des animations de qualité, lors des Temps d'Activités Périscolaires. La CCVC s'est prononcée favorablement pour la gratuité des activités proposées dans le cadre des T.A.P pour l'année 2014/2015, pour la mise en place de cette réforme. L'inscription aux T.A.P n'est pas obligatoire et ce sont les familles qui décident. Toutefois, il y a une obligation de présence pour les enfants inscrits. En cas de non adhésion au service, les familles prendront en charge leurs enfants à la fin de la classe.

LES ACTIVITES LORS DES T.A.P

Les activités des T.A.P auront lieu prioritairement dans les groupes scolaires ou dans les structures communales à proximité, pour avoir un temps d'activité le plus important possible. Les taux d'encadrement en vigueur seront respectés, y compris lors des déplacements. Les encadrants seront équipés d'un gilet de sécurité. Ils raccompagneront vos enfants dans les groupes scolaires après l'activité. L'objectif étant de faire découvrir de nouvelles activités à un maximum d'enfants dans le cadre d'un projet pédagogique concerté.

LE PROGRAMME PEDAGOGIQUE

Environnement et citoyenneté :

Découverte des actions de sensibilisation au milieu naturel local, découverte des bords de Meurthe et Espaces Naturels Sensibles, découverte du milieu sylvicole, cycle éco-citoyenneté et déchets

Culture et loisirs :

Découverte et approche du patrimoine local, du monde gallo-romain et de l'histoire locale. (arts créatifs, chant, danse, cuisine, visites et sorties plein air, jeux de société…)

Activités sportives:

Sensibilisation au rugby, athlétisme, éveil corporel pour les enfants des classes maternelles, danses du monde, arts du cirque…

COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ? CONTACTS.

Il suffit de contacter les services ci-dessous qui vous expliqueront la marche à suivre. Ils vous fourniront un dossier à compléter et à retourner au service avant le **05 juillet 2014**. Le dossier est composé d'une fiche de renseignements, d'une fiche sanitaire de liaison, d'un règlement. L'inscription ne sera effective que lorsque le dossier complet sera remis au service.

POUR LES TAP : Séverine CASTEL, Service périscolaire, 03.83.75.41.74, periscolaire@ccvc54.fr

POUR LES MERCREDIS RECREATIFS : Christina LEINERT, Service jeunesse, 03.83.75.41.13, jeunesse@ccvc54.fr